

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M. J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.

C 2020-01-009 CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION

Mutualisation – Création d'un service commun de l'entité Direction et projets transversaux de la Direction de la proximité et de la Plateforme d'accueil téléphonique entre Brest métropole et la Ville de Brest

La rapporteure, Mme Bernadette ABIVEN
donne lecture du rapport suivant

CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION – Mutualisation – Création d’un service commun de l’entité Direction et projets transversaux de la Direction de la proximité et de la Plateforme d’accueil téléphonique entre Brest métropole et la Ville de Brest

EXPOSE DES MOTIFS

La direction de la proximité constitue aujourd’hui une des directions mises à disposition de la Ville de Brest, pour l’exercice de ses compétences, dans le cadre de la gestion unifiée du personnel. La ville rembourse donc mensuellement à Brest métropole les charges de personnel de la direction.

Le périmètre et les missions de la direction de la proximité ont évolué depuis la mise en place de la gestion unifiée du personnel et il apparaît que deux des entités de la direction travaillent aujourd’hui en partie sur des sujets relevant de compétences métropolitaines. Il s’agit, d’une part de l’entité Direction et projets transversaux, qui pilote des projets tendant à améliorer la relation entre administration et usagers, et, d’autre part, de la plateforme d’accueil téléphonique.

L’entité Direction et projets comprend la Directrice, son adjoint, une assistante et trois chargées de missions/projets. Elle assure le pilotage de plusieurs projets transversaux, dont certains contribuent totalement ou en partie à l’exercice de compétences métropolitaines :

- Gestion de la relation à l’usager (GRU).
- Animation des démarches participatives.
- Gouvernance de proximité de l’espace public.
- Inclusion numérique et accès aux droits.

Le service plateforme d’accueil téléphonique est composé de huit agents. Il réceptionne les appels d’usagers à deux numéros distincts, un pour la ville et un pour la métropole. Il assure une fonction d’accueil de niveau 1 et délivre des renseignements pour de nombreux services de la ville et de la métropole. Le système de suivi d’activité mis en place permet de déterminer qu’environ 25% de l’activité du service porte sur des demandes relevant de compétences métropolitaines.

Le schéma de mutualisation et de coopérations conventionnelles 2015-2020 prévoit que, dans le cas de services qui remplissent des missions fonctionnelles ou opérationnelles en dehors des compétences transférées et qui délivrent des prestations analogues pour le compte de la ville et de la

métropole, la solution privilégiée de mutualisation mise en œuvre soit la création d'un service commun tel que défini par l'article L5211-4-2 du CGCT.

En conséquence, il est proposé de constituer un nouveau service commun à Brest métropole et la ville de Brest, englobant l'entité Direction et projets transversaux et la plateforme d'accueil téléphonique. La convention de service commun ainsi conclue se substituerait, pour ces deux services, à la convention du 17 juillet 2014 relative à la gestion unifiée du personnel entre Brest métropole et la ville de Brest.

Cela aurait pour effet de diminuer les recettes perçues par Brest métropole au titre des remboursements versés par la Ville de Brest en application de la gestion unifiée du personnel, une part du coût de ces deux services étant dorénavant supportée par Brest métropole. Cette baisse de recettes est estimée à environ 210 000 euros par an, sur la base des comptes administratifs 2018.

Le comité technique a été consulté le 14 janvier 2020 sur la mutualisation de l'entité Direction et projets transversaux et de la plateforme d'accueil téléphonique. Il a émis un avis favorable.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
Abstention : Julie LE GOIC-AUFFRET